



PRINCIPES D'ÉTHIQUE



eliorGroup

SOMMAIRE

Nos principes d'éthique fondamentaux
Page 1

Le Global Compact des Nations Unies
Page 2

L'ÉTHIQUE AU SEIN D'ELIOR GROUP

L'éthique au quotidien
Page 4

L'éthique du management
Page 7

L'ÉTHIQUE À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES D'ELIOR GROUP

Les relations avec les actionnaires
et les pouvoirs publics
Page 9

Les relations avec les clients, les fournisseurs
et les acteurs de la société civile
Page 11

Qui est concerné par ces principes d'éthique ?
Page 13

NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE FONDAMENTAUX

Nos principes d'éthique fondamentaux visent à donner un cadre partagé aux collaborateurs d'Elior Group dans la pratique quotidienne de leur métier. Ces principes reposent sur des valeurs simples et fortes, animées par l'excellence, autour desquelles les collaborateurs peuvent se retrouver, se rassembler et agir ensemble. Chacun d'entre nous est un ambassadeur du Groupe et participe à la préservation de la confiance accordée par nos clients, indispensable à notre réussite collective.



Chacun de nos principes d'éthique soutient avant tout une démarche commune de progrès dans leur mise en oeuvre au quotidien, pour qu'Elior Group soit le restaurateur de référence.

Ces principes d'éthique illustrent une démarche volontariste traduisant les principes directeurs internationaux adoptés et reconnus par Elior Group : la déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Global Compact des Nations Unies, et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Conformément à nos engagements durables, nous souhaitons, dans notre action au quotidien, être un partenaire d'excellence, pour nos clients et nos fournisseurs ; un employeur engagé, pour les femmes et les hommes qui composent notre Groupe ; un acteur responsable pour la société et l'environnement dans lesquels nous vivons, travaillons et évoluons.

Philippe Guillemot

Directeur général du groupe Elior



LE GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

Officiellement lancé en 2000 par Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Global Compact invite les acteurs professionnels de la société à adopter dix principes universels sur les droits de l'Homme, le respect des normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, dans l'esprit d'un développement responsable et durable.

Particulièrement attentif à sa responsabilité sociétale, Elior Group s'est publiquement engagé en adhérant au Global Compact des Nations Unies en 2004.

En tant que signataire, Elior Group s'est notamment engagé à inscrire son action dans le cadre des valeurs fondamentales du pacte.

Les principes du Global Compact que vous trouverez ci-dessous sont une toile de fond des principes d'éthique d'Elior Group.

DROITS DE L'HOMME

1

Promouvoir et respecter
la protection du droit international
relatif aux droits de l'Homme,

2

veiller à ne pas se rendre
complice de violations
des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3

Respecter la liberté d'association
et reconnaître le droit de
négociation collective,

4

contribuer à l'élimination
du travail forcé ou obligatoire,

5

contribuer à l'abolition effective
du travail des enfants,

6

contribuer à l'élimination
de toute discrimination en matière
d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7

Appliquer l'approche
de précaution face aux problèmes
touchant l'environnement,

8

prendre des initiatives tendant
à promouvoir une plus
grande responsabilité en matière
d'environnement,

9

favoriser la mise au point
et la diffusion de technologies
respectueuses
de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes,
y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

L'ÉTHIQUE AU SEIN D'ELIOR GROUP





L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN

Conflits d'intérêts

Éviter les prises de participations directes ou par personnes interposées dans des entreprises en relations d'affaires avec le Groupe pouvant créer une situation de conflits d'intérêts et veiller à ce que les activités exercées en dehors du Groupe ne posent pas de conflits d'intérêts avec les fonctions exercées dans le Groupe, ou au nom du Groupe dans des organismes extérieurs tels que des organismes professionnels.

Confidentialité

Veiller à préserver en toutes circonstances, dans le cadre professionnel, familial ou amical, la confidentialité des informations non publiques sur le Groupe, qui concernent notamment sa stratégie, ses dirigeants, ses activités, ses résultats et performances financières, son organisation, ses savoir-faire, ses contrats et autres actifs immatériels.

Veiller de même à maintenir la confidentialité des informations reçues de la part de ses partenaires commerciaux conformément aux principes définis par la charte de communication du Groupe.

Intégrité du patrimoine du Groupe

Agir en toutes circonstances en gardant à l'esprit la nécessité de ne pas compromettre l'intégrité du patrimoine matériel (installations, équipements, matériels) et immatériel (contrats, marques, données informatiques, informations confidentielles, savoir-faire, réputation et image) du Groupe.

Représentation du Groupe

Veiller en permanence à la préservation de la réputation du Groupe et agir dans le souci et le respect des intérêts du Groupe. Ne parler ou n'écrire au nom du Groupe que dans l'exercice de ses fonctions, dans le cadre des délégations et autorisations données et dans le respect de la charte de communication du Groupe.

Utilisation des biens de l'entreprise ou confiés à l'entreprise

Utiliser les biens matériels ou immatériels appartenant au Groupe, ou qui sont confiés aux sociétés du Groupe par des clients ou des fournisseurs, pour les besoins du Groupe et conformément aux conditions et modalités définies localement. Veiller à éviter tout usage inapproprié de ces biens, notamment par un usage à des fins personnelles ou par gaspillage.

Convictions politiques et religieuses

N'exercer d'éventuelles activités politiques ou pratiques religieuses qu'en dehors des lieux de travail et du temps de travail, sauf si la législation en vigueur l'autorise.

Non-harcèlement

Respecter la dignité humaine et s'interdire tout acte de harcèlement moral ou sexuel.

Égalité des chances

Ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, les préférences sexuelles, la situation familiale, l'âge, le handicap, les origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales, les opinions politiques, syndicales ou philosophiques, ou les convictions religieuses, vraies ou supposées.





L'ÉTHIQUE DU MANAGEMENT

Formation et mobilité

Veiller à l'application de la politique du Groupe en matière de formation continue et de mobilité interne des salariés.

Application des principes d'éthique et collaborateurs

Veiller à adopter un comportement éthique conforme aux principes d'éthique Elixir Group et à ce que chacun les adopte.

Santé, hygiène et sécurité des collaborateurs

Veiller à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. Respecter la vie privée des collaborateurs en étant notamment attentif à leurs horaires de travail ainsi qu'à la confidentialité des informations personnelles les concernant.

Non-discrimination

Veiller à l'application du principe de non-discrimination, tant au moment de l'embauche que lors de toute décision relative à la formation, la promotion et la mobilité, à la rémunération et aux conditions de travail en général.

L'ÉTHIQUE À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES D'ELIOR GROUP





LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LES POUVOIRS PUBLICS

Intégrité des données sociales, comptables et financières

Ne faire état d'informations sociales, comptables ou financières ou ne les faire figurer dans des documents qu'après s'être assuré de leur exactitude, et après avoir été autorisé à les partager et/ou les rendre publiques.

S'assurer de la conservation des informations et documents selon les règles propres à chaque pays et coopérer étroitement avec les auditeurs internes ou externes.

Communication des données comptables et financières

Communiquer des informations comptables et financières dans le respect des habilitations données, de la charte de communication du Groupe et des règles internes du Groupe, notamment en matière de communication financière, spécialement réglementée.

Délits d'initiés

Ne pas utiliser à des fins personnelles, y compris en les diffusant à des tiers, les informations non publiées susceptibles d'influer sur le cours du titre du Groupe.

Respect des lois de chaque pays

Agir, dans chacun des pays où le Groupe est présent en respectant les lois, règlements et autres normes en vigueur de ce pays.



LÉCHĚ

AND STYLE
EXPERT



LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS, LES FOURNISSEURS ET LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Application des principes d'éthique et situation des partenaires d'Elior Group

S'assurer que les partenaires du Groupe, qu'il s'agisse de fournisseurs, prestataires de services ou sous-traitants, acteurs de la société civile, appliquent une politique d'éthique en adéquation avec celle du Groupe.

Veiller à ce que soient respectés les principes d'éthique sur lequel le Groupe s'est spécifiquement engagé dans le cadre de contrats conclus avec ses partenaires.

Concurrence loyale et lutte contre la corruption

Veiller à respecter en toutes circonstances les règles de la concurrence loyale, que ce soit :

- quand le Groupe est en situation de fournisseur et répond notamment à des appels d'offres, et lors d'autres procédures de mises en concurrence lancées par les clients,
- quand le Groupe est en situation d'acheteur et procède à la sélection et au choix de fournisseurs de produits ou services.

S'abstenir de tout comportement ou pratique contraire à la réglementation de la concurrence. S'abstenir également de toute pratique en matière de corruption active ou passive, avec le secteur public comme avec le secteur privé.

Qualité et sécurité des produits et services

Veiller à la qualité et à la sécurité des produits et services fournis aux clients, au respect de la législation et des normes applicables en la matière.

Veiller à l'application de la législation relative à l'information sur les produits et services et notamment aux règles en matière d'information des consommateurs.

S'assurer du traitement adéquat de toute demande d'information ou réclamation de client ou de consommateur.

Réagir sans délai à tout problème en la matière et appliquer les procédures prévues au sein du Groupe.

Cadeaux et invitations

N'accorder ou ne recevoir de partenaires du Groupe que des cadeaux et invitations strictement nécessaires à la consolidation de l'image de marque du Groupe et à l'entretien des relations commerciales, et veiller de manière générale à ce que leur valeur demeure symbolique et ne soit pas de nature à influencer une décision commerciale.

Appliquer strictement les procédures définies au sein du Groupe en la matière et respecter les interdictions légales édictées dans les pays d'intervention.

Refuser et ne pas donner de cadeaux en espèces.



QUI EST CONCERNÉ PAR CES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ?

Les principes d'éthique d'Elior Group s'appliquent à l'ensemble des sociétés que le Groupe contrôle, dans tous les pays où il est présent, et à l'ensemble de ses collaborateurs. Ces principes regroupent les engagements du Groupe envers plusieurs de ses parties prenantes et notamment ses clients, ses fournisseurs et partenaires, et ses collaborateurs.

Les principes d'éthique ne se substituent pas aux règles et normes applicables au sein du Groupe. Ils en sont le cadre de référence dans lequel s'inscrivent toutes les politiques existantes et à venir de l'entreprise.

Chaque collaborateur du Groupe, quels que soient sa fonction, son grade, la société ou le pays dans lesquels il travaille, doit agir en conformité avec les principes d'éthique. Les dirigeants du Groupe doivent s'assurer que chaque collaborateur de l'entreprise connaît le contenu et les enjeux des principes. Leur respect et leur mise en oeuvre sont assurés conformément aux législations, politiques et usages locaux en vigueur. Les principes d'éthique ne se substituent pas aux lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce son activité.

Si vous avez la moindre interrogation,
n'hésitez pas à demander des informations complémentaires
ou poser une question à votre supérieur hiérarchique qui, selon la nature de celle-ci,
peut solliciter le conseil des services juridiques du Groupe
ou le responsable des Ressources Humaines.

Ce document est traduit dans toutes les langues des pays où le Groupe est présent.
Si une traduction est sujette à interprétation, la version française fait référence.

Ce document est disponible sur l'intranet et le site internet du Groupe.

